

Juin 2014

Un investissement souple avec un rendement potentiel élevé

Vous êtes à la recherche d'un investissement à long terme qui génère un rendement élevé, mais vous souhaitez néanmoins avoir un droit minimum au remboursement de votre capital ? Dans ce cas, Belfius Invest Control s'adresse à vous. Avec Belfius Invest Control, vous déterminez le niveau de remboursement de votre capital et visez un rendement potentiel élevé.

Comment fonctionne Belfius Invest Control ?

Belfius Invest Control est une assurance vie¹ composée de deux volets. Une partie du capital est investie dans **une assurance de la Branche 21** (Belfius Invest Fix), garante du remboursement du capital à l'échéance convenue. Dans ce cadre, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti jusqu'à la date d'échéance du contrat.

Au 16-06-2014, le taux d'intérêt garanti était de 1 %. En outre, vous bénéficiez chaque année d'un bonus appelé participation bénéficiaire. Celle-ci varie en fonction des résultats financiers de l'assureur.

Le reste de votre capital est investi dans **une assurance de la Branche 23** (Belfius Invest Plus), qui exerce un effet de levier supplémentaire sur le rendement. Pour ce faire, vous avez le choix parmi plusieurs fonds d'investissement. Ici, le capital investi et le rendement ne sont pas garantis.



Ce produit est destiné à la partie protégée du portefeuille de l'investisseur. Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche en matière d'investissements auprès de Belfius sur www.belfius.be/approcheinvestissements. L'investisseur est invité à consulter son spécialiste en investissements Belfius Banque qui parcourra avec lui ses connaissances et son expérience en matière financière, ses objectifs d'investissement et son horizon d'investissement ainsi que sa situation financière.

Droit au remboursement du capital

Vous choisissez dans quelle mesure votre capital est remboursé à l'échéance. Pour le premier versement, le remboursement s'élève à 100 %, 105 %, 110 % ou 115 % du total du montant (après déduction d'une taxe et des frais d'entrée). Le droit au remboursement du capital pour des versements ultérieurs éventuels sur votre contrat est de 100 % du montant net par virement. Vous bénéficiez de ce droit au remboursement de votre capital parce qu'une grande fraction des montants versés est investie dans **une assurance de la Branche 21**.

Votre capital est donc investi principalement dans des obligations d'émetteurs de bonne qualité (publics ou privés), dans un portefeuille de crédits hypothécaires et, dans une moindre mesure, dans l'immobilier et des actions de grandes entreprises actives dans divers secteurs. Les obligations et le portefeuille de crédits assurent le droit au remboursement de votre capital et le rendement garanti. Vous pouvez en outre bénéficier chaque année de l'octroi d'un bonus annuel variable éventuel. Ce bonus provient des revenus d'intérêts supplémentaires et des plus-values réalisées sur le portefeuille.



Vous souhaitez obtenir plus d'informations ?
Vous pouvez toujours vous adresser au conseiller financier de votre agence Belfius, appeler gratuitement le numéro 0800 92 700 ou surfer sur www.belfius.be.

Vous trouverez également de plus amples informations sur ce produit dans la fiche d'information financière disponible dans votre agence ou sur www.belfius.be. Vous pouvez également souscrire en ligne via Belfius Direct Net.

¹ Belfius Invest Control est une assurance vie liée à une assurance vie Branche 21 et une assurance vie Branche 23. Belfius Invest Fix est une assurance placement (Branche 21). Le rendement consiste, d'une part, en un taux d'intérêt garanti et, d'autre part, en une participation bénéficiaire, en fonction des résultats de Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le n° 37 pour exercer les activités vie, avenue Galilée 5, 1210 Bruxelles - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064. Le capital investi est protégé après déduction des frais, du précompte mobilier en cas de rachat au cours des huit premières années du contrat, et de l'éventuelle indemnité de sortie conjoncturelle qui peut être appliquée après chaque versement durant les huit premières années. Belfius Invest Plus est une assurance vie liée à des fonds d'investissements Branche 23, sans droit au remboursement du capital et sans garantie de rendement. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vous avez le choix entre trois fonds : Belfius Life Bonds, Belfius Life Equities et Belfius Life Values. Les compartiments de ces fonds sont Belfius Life Bonds Short Term Euro (classe de risque 0), Belfius Life Bonds Corporate Euro (classe de risque 1), Belfius Life Bonds Long Term Euro (classe de risque 2), Belfius Life Equities Daily Consumption (classe de risque 3), Belfius Life Equities Europe (classe de risque 3), Belfius Life Equities Finance & Utilities (classe de risque 5), Belfius Life Equities Future (classe de risque 2), Belfius Life Equities USA Index (classe de risque 3), (classe de risque 1), Belfius Life Values Low (classe de risque 1), Belfius Life Values Medium (classe de risque 2), Belfius Life Values High (classe de risque 2), Belfius Life Values Dynamic (classe de risque 3). Les classes de risque sont calculées sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé). Les compartiments visent un rendement optimal sur la base de leur politique d'investissement. Le règlement de gestion des fonds est disponible dans toutes les agences de Belfius Banque. Conditions en vigueur au 16-06-2014..

Si les mauvaises années boursières érodent la participation bénéficiaire, elles n'ont aucune influence sur le taux garanti. En outre, le taux d'intérêt et le bonus éventuel sont définitivement acquis et génèrent, à leur tour, des intérêts. Grâce à ce bonus, vous pouvez recevoir à l'échéance de votre contrat de la Branche 21 un montant complémentaire en sus du capital garanti. L'échéance de votre assurance de la Branche 21 se situe entre huit et neuf ans. À cette date, le capital constitué est versé sans frais et exonéré de précompte mobilier.

Un rendement supplémentaire potentiellement élevé

Le solde de vos versements est investi dans une assurance de la Branche 23. Vous choisissez parmi un large éventail de fonds investissant en actions ou en obligations ou dans une combinaison des deux.

Certains fonds investissent dans des actions d'un secteur précis ou d'une région déterminée. D'autres investissent dans des obligations émises par des pouvoirs publics ou des entreprises, d'une durée résiduelle plus ou moins longue. En concertation avec le spécialiste en investissements de votre agence Belfius, vous pouvez opter pour un fonds précis ou encore un panier de fonds offrant les meilleures perspectives de rendement selon la situation sur les marchés financiers. Ce contrat ne comporte pas de date d'échéance.

Le capital constitué peut être versé à tout moment à votre demande.

Exemple chiffré

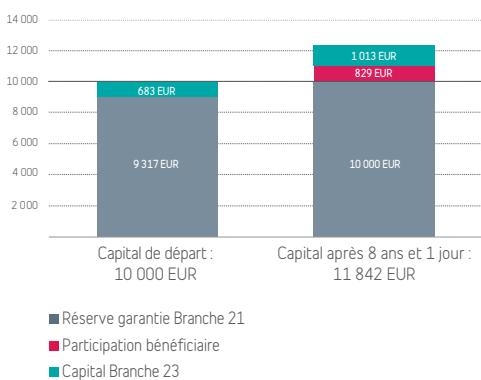
Vous investissez 10 000 euros net en Belfius Invest Control pour une période de huit ans et un mois. Vous optez pour un droit au remboursement du capital à 100 %. Pour le volet en Branche 23, vous choisissez un fonds qui investit dans un portefeuille bien diversifié d'actions et d'obligations. Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, vous récupérez au minimum votre capital net investi à la date d'échéance.

Supposez que le taux d'intérêt garanti de votre assurance en Branche 21 s'élève à 1 % et que nous estimions le bonus variable à 1 % (celui-ci est variable et peut donc être plus ou moins élevé) et le rendement de votre assurance en Branche 23 à 5 %. 9 317 euros sont investis dans votre contrat en Branche 21 et 683 euros sont investis dans votre assurance en Branche 23.

Au terme des huit années, le capital final s'élèvera à 11 842 euros (arrondis). Il se composera, d'une part, des 10 000 euros de réserve garantie, majorés de 829 euros de participation bénéficiaire découlant du contrat en Branche 21 et, d'autre part, de la valeur de votre contrat en Branche 23, à savoir 1 013 euros. Ce capital final est exonéré de précompte mobilier, mais n'est pas garanti (voir graphique).

En effet, la participation bénéficiaire du contrat en Branche 21 est variable, tandis que le rendement du contrat en Branche 23 n'est jamais connu à l'avance. Le rendement final de ce volet en Branche 23 est susceptible d'être supérieur ou inférieur au rendement de 5 % utilisé dans le présent exemple. Il peut également être négatif. Le rendement donné dans cet exemple ne constitue pas un indicateur fiable du rendement futur. La fiche d'information financière fournit de plus amples informations sur les rendements passés des fonds.

Exemple



Un risque supérieur, synonyme de rendement potentiellement plus élevé

Chaque versement est automatiquement réparti entre les deux contrats d'assurance (Branche 21 et Branche 23) selon le niveau de droit au remboursement du capital choisi à la conclusion du contrat. Vous pouvez, par exemple, opter pour un premier versement et un droit au remboursement du capital de 100 % à l'échéance. Dans ce cas, vous choisissez la sécurité et vous souhaitez un rendement supplémentaire sur une partie de votre capital en investissant dans des fonds. Si vous désirez encore davantage de sécurité, vous pouvez également opter pour un droit au remboursement du capital de, par exemple, 110 à l'échéance. Seule une partie très restreinte de votre capital est alors investie en fonds. Une part plus importante de votre versement sera alors investie dans l'assurance de la Branche 21 afin d'offrir la protection du capital à 110 %.

En cas de versements ultérieurs, également assortis d'un droit au remboursement du capital à 100 %, une partie relativement moindre de la prime est à chaque fois investie en fonds. Vu la réduction progressive de la durée d'investissement, il est nécessaire de verser un montant toujours plus important dans l'assurance de la Branche 21 pour pouvoir garantir le droit au remboursement du capital à 100 %, ce qui réduit naturellement les possibilités d'investissement en fonds.

Fiscalement intéressant

Une taxe d'assurance de 2 % est prélevée sur le capital versé. En vertu de la réglementation fiscale en vigueur, votre contrat de la Branche 21 (Belfius Invest Fix) n'est pas soumis au précompte mobilier en cas de retrait au minimum huit ans et un jour après la conclusion du contrat, ce qui rend cet investissement encore plus intéressant. Le contrat de la Branche 23 (Belfius Invest Plus) n'est pas soumis au précompte mobilier. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut être appelé à évoluer dans le futur.

Souplesse d'investissement

Belfius Invest Control se distingue aussi par sa souplesse. Ainsi, vous pouvez toujours modifier votre stratégie d'investissement en cours de contrat. En fonction des fluctuations conjoncturelles, vous pouvez opter pour des fonds d'investissement offrant de meilleures perspectives de rendement.

Autre preuve de souplesse, vous pouvez mettre à l'abri les plus-values réalisées dans le cadre de votre assurance en Branche 23, en les transférant dans votre assurance en Branche 21. Vous pouvez ainsi diminuer le niveau de risque de votre investissement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également procéder ultérieurement à des versements distincts sur votre contrat de la Branche 21 ou de la Branche 23 sans répartition de la prime sur les deux contrats. Dans le cas d'un versement libre sur le contrat de la Branche 23, le droit initial au remboursement du capital, que vous avez choisi, applicable à l'ensemble du contrat (Branche 21 et Branche 23), est restreint.

Avec Belfius Invest Control, vous n'avez aucune obligation de verser des montants importants. Vous pouvez épargner à votre rythme, et vous déterminez vous-même le montant versé. Le versement minimal s'élève à 25 euros et à 5 euros pour le contrat de la Branche 23.

Protection de ceux qui vous sont chers

Belfius Invest Control est une assurance vie et en présente les avantages. Si vous décédez pendant la durée du contrat, la valeur du contrat est versée à la personne que vous avez désignée comme bénéficiaire. Il peut s'agir, par exemple, de votre partenaire, de votre (vos) enfant(s) ou encore de vos petits enfants.

En cas de décès, Belfius Invest Control vous permet de léguer à certaines personnes des sommes plus importantes que celles prévues par le droit successoral légal.

Bien entendu, il y a lieu de tenir compte des dispositions relatives à la réserve (illégal) de certains héritiers.

Si vous le souhaitez, la réserve du contrat peut également être versée en cas de décès selon les dispositions du droit successoral légal.

Ici encore, vous restez maître de la situation et pouvez modifier le nom du bénéficiaire ultérieurement. Belfius Invest Control vous permet donc de planifier votre succession et de protéger ceux qui vous sont chers.

Conclusion

Belfius Invest Control est la solution idéale si vous êtes à la recherche d'un investissement à long terme pour lequel vous choisissez le niveau de droit au remboursement du capital et, si vous visez un rendement potentiellement élevé.

Informations supplémentaires sur les frais et les risques

Frais d'entrée

Maximum 2,50 %.

Frais de sortie

5 %, 4 %, 3 %, 2 %, 1 % selon que le rachat a lieu au cours de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année du contrat. À partir de la 6^e année : 1 %. Pendant les 12 mois qui précèdent la date de fin du contrat : pas de frais de sortie..

Frais de gestion

Contract Belfius Invest Fix : chaque mois, 0,01 % sur la réserve acquise.

Contract Belfius Invest Plus : maximum 0,02307 % par semaine. Ces frais sont destinés à l'entreprise d'assurances. Ils sont inclus dans la valeur d'inventaire des fonds de placement.

Frais de rachat/reprise

Conformément aux dispositions de l'A.R. du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance vie, une indemnité conjoncturelle de sortie peut être appliquée pour le contrat de la Branche 21 (Belfius Invest Fix) durant les 8 premières années du contrat. Cette indemnité peut être imputée en cas de rachat ou de transfert de la réserve.

Frais de conversion

En cas de transfert (partiel) de fonds dans la gamme Branche 23 ou en cas de transfert (partiel) du contrat de la Branche 21 vers celui de la branche 23 ou inversement, des frais de conversion d'1 % sont imputés. Il n'y a pas de frais de sortie ni de taxe d'assurance à payer. En cas de transfert durant les 8 premières années du contrat Belfius Invest Fix, un précompte mobilier devra en revanche être acquitté.

Taxe d'assurance

2 % sur les primes brutes versées.

Durée

Minimum 8 ans et 1 jour et maximum 9 ans pour le contrat de la Branche 21 (Belfius Invest Fix) ; durée indéterminée pour le contrat de la Branche 23 (Belfius Invest Plus).

Risque de capital

Pour les fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé au moment du retrait à la suite de la situation économique et financière sur les marchés. L'importance du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds. Dans le cas du contrat de la Branche 21, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne soient pas remboursés ou pas totalement en cas de faillite de la compagnie d'assurances Belfius Insurance. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales dans le contrat de la Branche 21 relèvent du régime légal de la garantie de dépôt belge à concurrence de 100 000 EUR par personne et par entreprise d'assurances..

Risque de taux

Ce risque porte sur le contrat de la Branche 21 ou sur les fonds de la Branche 23 qui investissent (partiellement) dans des obligations. En cas de rachat à la suite de la hausse du taux de marché, il peut y avoir une perte de valeur. Dans le cas d'un contrat de la Branche 21, la perte de valeur n'est possible que si le retrait intervient au moment où les frais de sortie ou l'indemnité conjoncturelle de sortie sont comptabilisés. En revanche, une diminution du taux de marché peut générer une plus-value pour un fonds.

Risque de change

Ce risque porte sur les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit également dans une devise (non couverte par rapport à l'euro) et que la devise n'évolue pas favorablement, la valeur du fonds en sera affectée négativement lors de la conversion en euro. Par contre, en cas d'évolution positive de la devise, le cours du change favorable générera une plus-value.